



DELIBÉRATIONS N°85
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2022

DEL 2022.05.25/85

Thème :
PATRIMOINE

Objet :
**DRAC : demande de
financement - travaux
de réfection/Les
Templiers - toiture**

Convocation :
Date : 18/05/2022
Affichage : 18/05/2022

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 25

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Le **mercredi 25 mai 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Éliisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Francine DAERDEN, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à André MARTIN
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENNAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Aurélié POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSET, Christian JULLIEN, Stéphane SIMOND,
Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Alexis LALANNE, Aurélié POYAU

Absents :

Richard CHARPENTIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_85-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Rapporteur : Eric PEYTHIEU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDERANT l'état critique de la toiture de la Maison des Templiers sur son versant donnant vers la place du Temple ;

CONSIDERANT les risques majeurs de dégradation de l'immeuble si la toiture n'est pas rénovée dans les prochains mois ;

CONSIDERANT la nécessité d'établir un permis de construire et de solliciter l'avis de la DRAC - Conservation des Monuments Historiques sur le projet de travaux ;

CONSIDERANT le montant prévisionnel des travaux de rénovation de ce pan de toiture qui s'élève à 55 000 € HT ;

CONSIDERANT les travaux de la commission « Culture, Patrimoine et Tourisme » réunie le 23 mai 2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_85-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations, sur la base du plan de financement suivant :

Etat - DRAC 50% :	27 500 €
Ville 50% :	27 500 €
Total :	55 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE DEL 2022.05.25/85

PUBLIÉE LE : **01 JUIN 2022**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

